

COMMUNE HELPERKNAPP

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 21 août 2019;

Publication et convocation des conseillers: 13 août 2019

Présents: Conrad Frank, bourgmestre,
Mathekowitsch Jean-Claude, Ludwig Patrick, échevins,
Mangen Paul, Vosman Joske, Gieres-Deitz Sylvie, Bisenius Jean-Claude, Noesen
Henri, Erpelding Serge, conseillers ;

Absent (excusé) : Eicher-Karier Christiane, échevine, Baus Ben, Losch Gilles (à partir du point 2)
conseillers.

Ordre du jour :

1. Affaires de personnel. Huis-clos.
2. Approbation du décompte final de la construction de la crèche « An Dicksen ».
3. Fixation de l'allocation de vie chère pour 2019.
4. Avis du Conseil Communal relatif à un projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour de captages d'eau souterraine. Partie de la Commune Helperknapp concernée : trois parcelles sises dans la section de Bour.
5. Attribution de numéros à des maisons sises dans la rue Am Eck à Brouch. Modification.
6. Question du conseiller M. Ben Baus : « Cité Nock: Wisou huet do d'Urgence missen an enger Nacht und Nebelaktioun de Macadamm nei gemaach ginn. Ech géif gäer wessen ween daat an Optrag ginn huet an wou d'Urgence do bestaanan huet. »
7. Question du conseiller M. Ben Baus : « Invitatiounen FC Brouch: ech géif gäer wessen wisou déi Invitatiounen déi un de Gemengerot goen sollten, net un eis ausgedeeft goufen. Ausserdem géif ech gäer wessen wei an Zukunft kann sechergestallt ginn, dass Courier, deen fir eis geduecht as, och bei eis ukennt. »
8. Question du conseiller Mme Laurence Gengler-Valmorbida « wou si mir drun mat folgenden gefeierlechen Plaazen:
- Krauzung Obenthalt am Wald Brouch-Reckange- Mersch
- Streck Brouch-Saeul(do war vum Ministere Terrain bei de Leit gefroot gin, fir dei Stroos mei breet ze maan) »
9. Point supplémentaire tel que demandé par M. Jean-Claude Bisenius, conseiller :
« Beachdref
 - Rapport vum Beachdref, den Aktivitéiten an den Arbechten
 - Kees a Budgetsrapport
 - Rapport vun de Studenten an de jonke Benevolen zum Site Beachdref an zum Park
 - Décisioun zum Don fir de gudden Zweck a Kloerstelle vun eventuelle Reprochen un de Beachdref oder u meng Persoun am Kader vum Beachdref
 - Zukunft vum Beachdref :
 - Wéi gi Bezuelungen vun der Gemeng gehandhabt a wéi gëtt secher gestallt dat déi zu all Moment kënnen gemaach ginn?
 - Bidons fir Waasser fir d'Schoul »
10. Règlement d'utilisation des toitures de bâtiments communaux

Point de l'ordre du jour : 1
Secrétaire communal faisant fonction avec effet au 21 août 2019 / désignation

Le conseil communal,

décide unanimement

procédant par scrutin secret

de désigner Monsieur Théo Noël, secrétaire communal en retraite de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, secrétaire communal faisant fonction de la commune Helperknapp pour la période du 21 août au 31 décembre 2019.

Point de l'ordre du jour : 1A
Indemnités à allouer au secrétaire communal faisant fonction / décision

Le conseil communal,

décide unanimement

d'accorder à Monsieur Théo Noël, secrétaire communal faisant fonction de la commune Helperknapp pendant la période du 21 août au 31 décembre 2019 les indemnités suivantes, ceci sur base d'un relevé mensuel à présenter chaque fois à la fin du mois :

-une indemnité horaire

-une allocation de repas mensuelle de réduite proportionnellement aux heures prestées.

Point de l'ordre du jour : 2
**OBJET : Décompte final de la construction de la crèche « An Dickson » à Tuntange :
approbation**

Le conseil communal,

décide unanimement

d'approuver le décompte final relatif à la construction de la crèche « An Dickson » à Tuntange d'un montant total de 4.071.787,09 euros dont 234.400,00 euros ont été pris à charge de l'Etat moyennant participation aux frais de 1^{er} équipement et qu'une somme de 712.602,78 euros a été payée par l'ancienne commune de Septfontaines.

Point de l'ordre du jour : 3
Allocation de vie chère 2019 / décision

Le conseil communal,

décide unanimement

d'accorder pour l'année 2019 une allocation de vie chère par requérant majeur de 20% du montant alloué par le Fonds national de solidarité sous réserve de l'observation des conditions suivantes :

- être inscrit au registre de la population de la commune Helperknapp depuis un an au moins au moment de la demande
 - être bénéficiaire de l'allocation de vie chère accordée par le Fonds national de solidarité en 2019
 - l'allocation de vie chère est sujette à restitution au cas où elle aurait été obtenue sur base de fausses déclarations ou de renseignements inexacts
 - le requérant doit joindre à sa demande un certificat attestant qu'il est bénéficiaire de l'allocation de vie chère par le Fonds national de solidarité.
-

Point de l'ordre du jour : 4
Projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection / avis

Le conseil communal,

décide avec neuf (9) voix oui et une (1) abstention

d'émettre un avis favorable quant à l'avant-projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine « Lauterbour, Peiffer, Klingelbour 1 et 2, Tro'n, Kluckenbach 1 à 6, Schmit 1 et 2, Feyder 1 à 3, Kremer, Guirsch, Kehlen, Stoltz, Wiersch 1 à 3, Wagner, Buchholtzerbour, Waeschbour, Wykerslooth, Camping, Olmesbour, Simmerschmelz, KR-15-1, KR-15-2, Kr-15-4 et KR-15-5 situées sur les territoires des communes de Habscht, Helperknapp, Kehlen, Koerich et Steinfort ».

L'eau souterraine destinée essentiellement à la consommation humaine est une ressource naturelle vitale qu'il faut préserver au maximum. Par conséquent, l'utilisation excessive de pesticides et d'engrais représente un risque potentiel de pollution des eaux souterraines et ainsi la délimitation de zones de protection représente une mesure indispensable en vue de garantir la qualité des eaux .

Point de l'ordre du jour : 5
Numérotation d'immeubles sis dans la rue « Am Eck » à Brouch / décision

Le conseil communal,

décide unanimement

d'attribuer à l'immeuble sis dans la rue « Am Eck » à Brouch encadré en bleu au plan joint à la présente délibération le numéro -2B- et à l'immeuble sis dans la rue « Am Eck » à Brouch encadré en rouge au plan joint à la présente délibération le numéro -4-.

Point de l'ordre du jour : 6
Question du conseiller communal Mr Ben Baus : « Cité Nock » à Boevange/Attert

Le conseil communal,

Vu la question du conseiller communal Mr Ben Baus avec la teneur suivante : -Cité Nock : Wisou huet do d'Urgence missen an enger Nacht und Nebelaktioun de Macadam nei gemaach ginn ? Ech géif gäer wessen ween daat an Optrag ginn huet an wou d'Urgence do bestaanen huet-

Vu la prise de position y relative du collège des bourgmestre et échevins :

-la commande pour les travaux a été passée en date du 13 novembre 2018 à la société JMS Constructions s. à r.l. de Tuntange

-à ce moment, le collège des bourgmestre et échevins a souhaité faire exécuter sans tarder différents chantiers dont celui de la « Cité Nock » à Boevange/Attert

-en raison des spécificités en relation avec la livraison du macadam, l'exécution du chantier a dû se faire rapidement et sans délais

-le règlement de circulation y afférent n'a été affiché que le jour même du début du chantier, ceci en raison des faits énumérés ci-avant et le collège des bourgmestre et échevins s'excuse d'avoir informé les riverains à court terme

-à ce stade, la personne responsable ayant finalement donné l'accord à entamer les travaux n'a pas pu être déterminée

Point de l'ordre du jour : 7
Question du conseiller communal Mr Ben Baus : « Invitation F.C. Brouch »

Le conseil communal,

Vu la question du conseiller communal Mr Ben Baus avec la teneur suivante :-Invitatiounen F.C. Brouch : ech géif gäer wessen wisou déi Invitatiounen déi un de Gemengerot goen sollten, net un eis ausgedeelt goufen. Ausserdem géif ech gäer wessen wei an Zukunft kann sechergestallt ginn, dass Courier, deen fir eis geduecht ass, och bei eis ukennt-

Vu la prise de position y relative du collège des bourgmestre et échevins :

- des dépliant en format A5 sans destinataires spécifiés ont été mis dans la boîte aux lettres de la commune sans aucune lettre d'accompagnement
- le dépliant a été distribué à tous les ménages de la commune
- afin d'assurer qu'à l'avenir tous les conseillers communaux obtiennent les courriers les concernant, chaque membre du conseil communal aura sa case personnelle à la commune
- tout courriel adressé au conseil communal, sera transmis par voie électronique.

Point de l'ordre du jour : 8

Question de la conseillère communale M^{me} Laurence Gengler-Valmorbida : -Kraizung Obenthalt an Streck Brouch / Saeul-

Le conseil communal,

Vu la question de la conseillère communale M^{me} Laurence Gengler-Valmorbida avec la teneur suivante :

- Wou si mir drun mat folgenden geféierlechen Plaazen:
- Kraizung Obenthalt am Wald Brouch-Reckange-Mersch
- Streck Brouch - Saeul (do wär vum Ministère Terrain bei de Leit gefroot ginn fir déi Strooss méi breet ze maan)

Vu la prise de position de l'échevin Mr Patrick Ludwig concernant le croisement CR 115 / N8 :

- lors d'un rendez-vous du collège des bourgmestre et échevins avec les responsables de l'Administration des Ponts et Chaussées en février 2019, ces derniers se montraient disposés à améliorer la sécurité à cet endroit
- l'Administration des Ponts et Chaussées a proposé un comptage des véhicules passant à ce croisement dangereux qui aurait dû être effectué par le bureau « BEST Ingénieurs-conseils s. à r. l. » de Senningerberg, mais en raison des congés collectifs les personnes responsables n'ont pas encore pu être contactées pour des renseignements supplémentaires
- il y a lieu de remarquer qu'il n'existe pas encore de projet concret présenté par l'Administration des Ponts et Chaussées pour l'apaisement du trafic à cet endroit
- d'autre part, il importe de souligner que le croisement CR 115 / N8 se trouve sur le territoire de la commune de Mersch
- en ce qui concerne la sécurisation de la RN8 entre les localités de Brouch et de Saeul, Mr le bourgmestre propose d'adresser un courrier à l'Administration des Ponts et Chaussées en vue de trouver une solution à la problématique existante. Lors d'une prochaine réunion avec les responsables le problème sera donc abordé et la question de l'acquisition des terrains nécessaires en vue d'un réaménagement de ce tronçon de route devra être résolue.

Point de l'ordre du jour : 9
Point supplémentaire demandé par Mr Jean-Claude Bisenius, conseiller communal :
« Beachdrëf 2019 »

Le conseil communal,

Vu le point supplémentaire demandé par Mr Jean-Claude Bisenius, conseiller communal avec la teneur suivante :

- Rapport vum Beachdrëf, den Aktivitéiten an den Arbechten
 - Kees a Budgetsrapport
 - Rapport vun de Studenten an de jonken Benevolen zum Site Beachdrëf an zum Park
 - Décisioun zum Don fir de gudden Zweck a Kloerstelle vun eventuelle Reprochen un de Beachdrëf oder u meng Persoun am Kader vum Beachdrëf
 - Wéi ginn Bezuelungen vun der Gemeng gehandhabt a wéi gëtt secher gestalt dat déi zu all Moment kënnen gemaach ginn ?
 - Bidons fir Waasser fir d'Schoul (wanns du do News hues)
 - Le conseil communal prend connaissance du rapport explicite présenté par Mr Jean-Claude Bisenius relatif à la manifestation -Beachdrëf 2019-.
 - Monsieur le bourgmestre remercie Mr Bisenius pour son engagement exemplaire et exprime le désir que cette manifestation soit organisée dans le futur sous le patronage de la commune.
 - Il explique le système des paiements par la commune et souligne qu'en raison des congés, des retards sont toujours possibles. Avec l'augmentation du personnel communal, ce problème devra désormais être résolu.
 - En ce qui concerne la fourniture de bidons aux élèves de l'enseignement fondamental de la commune, l'échevine Madame Christiane Eicher-Karier pourra fournir des renseignements supplémentaires lors de la prochaine réunion du conseil communal.
-

Point de l'ordre du jour : 10

OBJET : Règlement sur l'utilisation des toitures des bâtiments communaux / approbation

Le conseil communal,

décide unanimement

d'édicter le présent règlement concernant l'utilisation des toitures de divers bâtiments communaux :

Article 1.-

La présente a pour objet de réglementer l'utilisation de la toiture du Centre d'Incendie et de Secours de Tuntange à L-7481 Tuntange, 1A, Rue de Hollenfels et de la toiture du Service Technique à L-7481 Tuntange, 1B, Rue de Hollenfels

Article 2.-

A cette fin, le collège des bourgmestre et échevins est chargé d'élaborer une convention qui fixe entre autres les conditions et modalités d'une mise à disposition de la surface des toitures à la « Regional Energie-Kooperativ – LEADER Lëtzebuerg West ». Les habitants de la commune peuvent devenir membres de la coopérative qui est responsable pour la réalisation et l'exploitation de l'installation solaire photovoltaïque.

Article 3.-

L'utilisation des toitures des bâtiments communaux (définies à l'article 1.-) est soumise aux conditions suivantes :

- 1) Le propriétaire de l'installation photovoltaïque ne doit en aucun cas entraver ni l'affectation originelle de l'immeuble, ni l'intérêt général ;
- 2) Il ne se voit conférer aucun droit réel sur l'immeuble concerné ;
- 3) La mise à disposition de la toiture ne constitue qu'une simple tolérance qui peut être révoquée ;
- 4) La mise à disposition ne donne lieu à aucune rémunération et est limitée dans le temps ;
- 5) Le propriétaire de l'installation photovoltaïque s'engage à tenir quitte et indemne la commune de tout dommage de quelque nature que ce soit concernant l'immeuble mis à disposition.